



**N° 30**

Le programme de la gazette :

- ✓ Le mot du Maire
- ✓ CDC Lavalette Tude Dronne
- ✓ Etat civil
- ✓ Ecole de Pillac
- ✓ Voirie
- ✓ Effacement réseaux
- ✓ Aménagement du bourg
- ✓ Fleurissement
- ✓ Comité des fêtes
- ✓ Un peu d'histoire...

Edition 31 janvier 2019

# La Gazette Pillacoise

## Le mot du Maire

*Personne n'ignore que depuis Avril 2016 nous vivons dans une grande région qui regroupe l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou Charente, soit 12 départements, et qui va du nord de la Vienne à la frontière espagnole. Cette « Nouvelle Aquitaine », est plus grande que l'Autriche et aussi plus grande que le Danemark et correspond, en partie, aux provinces que la duchesse Aliénor d'Aquitaine reçut en héritage en 1137: au total 19 de nos départements actuels.*

*Depuis Janvier 2017 nous appartenons à un nouvel établissement public de coopération intercommunal (EPCI) issu de la fusion de la communauté de communes d'Horte et Lavalette et de la communauté de communes de Tude et Dronne, qui prend la dénomination de : « Communauté de communes Lavalette Tude et Dronne » et regroupe 50 communes.*

*Le siège est fixé : 35 Avenue d'Aquitaine 16190 Montmoreau.*

*L'organe délibérant de cette communauté de communes est composé de 68 sièges avec 1 siège de conseiller communautaire pour Pillac ( le maire) avec un conseiller communautaire suppléant (le premier adjoint) .*

*Le grand chantier de la CdC Lavalette Tude Dronne pour les années 2016/2020 est le « Très haut débit » . L'alternative votée lors du budget est le tout fibre sur l'ensemble du territoire pour un coût de 3 717 000 € avec un fonds de concours des communes de 50%. Les communes en souffrance dont Pillac seront prioritaires*

*Le nouveau syndicat intercommunal de distribution d'eau potable du Sud Charente vient d'être créé en regroupant 9 anciens syndicats, la commune de Pillac est représentée par un délégué titulaire. Le concessionnaire pour notre secteur est toujours AGUR*

*Malheureusement un regroupement nous est fatal, il s'agit du regroupement de toutes les classes de notre RPI à Saint-Séverin, avec la fermeture de notre école de Pillac décidée par le Directeur Académique de l'Education Nationale.*

*François MONGET*



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE

Quel est son rôle ?

Compétences obligatoires :

- 1) Aménagement de l'espace : SCOT (Schéma de cohérence territoriale), Schéma de secteur, PLU, Cartes communales.
- 2) Actions de développement économiques : Zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques
- 3) Aménagement des aires des gens du voyage
- 4) Collecte des déchets des ménages

Compétences optionnelles :

- 1) Politique du logement et du cadre de vie
- 2) Construction, aménagement et entretien de la voirie
- 3) Construction, entretien d'équipements culturels et sportifs
- 4) Action sociale

Compétences facultatives :

- 1) Traitement de déchets industriels banals
- 2) Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), aide financière
- 3) Assainissement non collectif
- 4) Equipements touristiques : plaine de loisirs d'Horte et Lavalette, aire de repos d'Edon, Chemins de randonnée, Site de Poltrot
- 5) Petite enfance
- 6) Développement d'activités et de manifestations culturelles
- 7) Pôle multi-services
- 8) Maison de Santé
- 9) Bornes électriques

Les fonctions de comptable de la CDC sont assurées par le comptable public de la trésorerie mixte de Chalais

**LAVALETTE TUDE DRONNE**  
communauté de communes



**ETAT CIVIL 2016**

**Naissances :**

Loan, Antonin FRANCK, né le 13 Janvier 2016 à Saint-Michel

Liyo CICIRELLO, né le 28 Novembre 2016 à Saint-Michel

**Mariage :**

Timothée, Michel DELEPORTE et Julie NOVIANT, le 13 Août 2016

Alban AUDOIN et Élodie, Alexandra MENANTEAU, le 10 Septembre 2016

**Décès :**

Michel ALAPHILIPPE, décédé le 11 Novembre 2016 à Pillac

Alice NICOLAS de Longeveau, décédée en décembre 2016

Serge CLAIREAU, décédé le 28 Décembre 2016 à St Laurent de Belzagot

**Inhumations :**

Le 19 Janvier 2016, Madame Paulette MALLE

Le 2 Août 2016, Monsieur Philippe TENAUD

Le 6 Octobre 2016, Madame Micheline CHALARD

**NOTRE ECOLE DE PILLAC :**

Le 29 Mars 2016 une lettre de l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services l'éducation nationale de la Charente nous annonçait :

**Le transfert d'un poste-classe au titre du protocole de ruralité** à Saint Séverin et la fermeture de l'école élémentaire de Pillac et la réorganisation du RPI Pillac/Saint Séverin en un RPI groupé à Saint Séverin, à la rentrée de Septembre 2016.

Le protocole de ruralité qui prévoit la fermeture de toutes les écoles isolées a été ratifié par l'Assemblée Nationale, par le Conseil Départemental, par l'AMF (association des maires de France) etc. !

Le 31 Mars 2016 un conseil d'école extraordinaire eu lieu à Saint Séverin. Il fut précédé d'une importante manifestation regroupant : Le Conseiller départemental, les parents d'élèves du RPI, des habitants de Pillac et quelques uns de Saint Séverin, les élus et anciens élus de Pillac et les correspondants de Sud-Ouest et de la Charente Libre (nous avons eu aussi, le soutien de nos anciens maires). Le conseil d'école réunissait, l'Inspecteur de l'éducation nationale, le vice- président de la CDC en charge des affaires scolaires, les enseignants du RPI, les maires et adjoints, les parents d'élèves.

Après un début houleux et plus de 2 heures de discussion, l'inspecteur à proposé un sursis d'un an pour la fermeture de notre école et l'ouverture d'un poste de brigade de remplacement à Saint Séverin à la rentrée 2016. Cette décision a été validée par un vote. Il faut noter que l'ensemble des enseignants de notre RPI est favorable au protocole de ruralité donc au regroupement à Saint Séverin.

Le 5 Avril 2016 une nouvelle lettre de l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services l'éducation nationale de la Charente nous confirmait les décisions prises lors du conseil d'école.

Le 16 Avril 2016 le conseil communautaire a abordé la Carte Scolaire et a voté majoritairement pour l'application du « protocole de ruralité » et a terme pour la fermeture de toutes les écoles isolées. (2 abstentions et 1 vote contre)

Le 14 Septembre 2016 un compte rendu du conseil municipal de Saint Séverin (Charente Libre) nous apprend que la commune envisage de récupérer un bien immobilier pour y loger la classe qui arrivera de Pillac. Sans cette récupération de locaux fort opportune, l'école de Saint Séverin aurait eu des difficultés pour accueillir l'ensemble des élèves.

***Nous avons envoyé des lettres de contestation à notre Députée, à notre Députée Européenne qui ont pris notre défense auprès de l'académie.***



Nous avons envoyé une lettre au Directeur Académique de l'Education Nationale car il n'a pas tenu ses promesses : pas d'ouverture d'un poste de brigade de remplacement à Saint Séverin! Il ne nous a pas répondu !

Nous avons écrit à la ministre de l'Education Nationale car ces fermetures d'école ne font qu'amplifier la désertification de nos campagnes. Pas de réponse non plus !

Au dernier conseil d'école, nous avons obtenu du directeur, l'assurance que notre école de Pillac reste ouverte et à disposition du RPI pour des classes vertes ou autres activités scolaires ; Les modalités restent à définir.

**Il faut noter qu'il ya un problème d'effectif à Pillac,** en effet il ya trop d'élèves en CP : la classe est pleine, le bus est trop petit ! Et il a fallu répartir une partie des élèves de CP à Saint Séverin.

Le 14 février un article de la Charente Libre indiquait que la fermeture de Pillac « était soumise à conditions », mais le 16 février une nouvelle lettre du Directeur Académique des Services de L'Education Nationale, nous enlevait tout espoir.

**PILLAC**

## Ils se mobilisent pour sauver l'école

Les onze les combées ces jours-ci de l'inspection académique de la Charente ont annoncé la fermeture de plusieurs écoles d'une classe sur le territoire de la Communauté des communes Sud-Charente. Parmi elles, l'école de Pillac. Il fut proposé dès cette rentrée 2015 un déplacement dans l'école de Saint-Séverin pour y valider l'isolement de l'enseignant et y permettre une meilleure mise en sécurité des élèves selon l'inspection.

Les arguments n'ont pas du tout convaincu les parents d'élèves qui appellent à la mobilisation aujourd'hui ils y sont 40 à 45 élèves à Saint-Séverin. A l'occasion du conseil d'école du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) qui traitera justement de l'organisation prochaine.

**Des investissements**  
Les parents d'élèves contestent en effet le choix qui est fait de fermer leur école alors que d'autres écoles sont neuf avec un enseignant basé sur la CoC, ne semblent pas menacées. En termes d'accueil par exemple, les charges liées à l'école de Pillac sont les plus faibles de la CoC selon le dernier conseil communautaire, et la collectivité n'a pas limité de travaux à effectuer sur le site.

La commune de Pillac a investi l'année dernière dans un bus aux normes pour le transport scolaire. L'effectif du RPI est le plus élevé de la CoC et est en augmentation depuis deux ans. Enfin, l'enseignant est en relation constante avec l'équipe de Saint-Séverin, face donc à ce qu'ils perçoivent comme une injustice, les parents d'élèves du RPI ont envoyé un courrier à l'inspecteur d'académie et l'assistant au conseil d'école qui aura lieu aujourd'hui et qui dénoncera par ailleurs l'incapacité du site de Saint-Séverin à accueillir dans de bonnes conditions les élèves de Pillac en 2016.

Thomas Labrousse



Les parents d'élèves contestent le choix de fermer l'école de Pillac.

## Pillac École fermée: les parents protestent

Les parents d'élèves de l'école de Pillac, en regroupement pédagogique avec Saint-Séverin, ont appris par la presse que leur école devait fermer à la rentrée prochaine. Ils ont d'autant moins apprécié la nouvelle que les effectifs sont bons (23 élèves cette année, 28 prévus à la rentrée prochaine) et les conditions de travail idylliques pour cette classe de grande section maternelle et CP», estiment-ils. «Nous sommes la seule école de notre communauté de communes qui ferme pour cause d'isolement, alors qu'il y a tout dans notre école et qu'aucun investissement supplémentaire n'est nécessaire, ce qui n'est pas le cas partout», ajoute Sandrine Audoin, une des parents.

Hier ils ont porté un courrier directement à la direction académique. Demain, jour du conseil d'école, ils seront devant l'école de Saint-Séverin pour dire, en toute convivialité, tout le mal qu'ils pensent de cette décision et tenter d'infléchir la décision. «On veut nous obliger à enlever des enfants qui sont bien pour les servir à Saint-Séverin où il faudra sans doute supprimer la salle de matricité pour accueillir tout le monde», ajoutent les parents.



Les parents de l'école de Pillac

**TRAVAUX DE VOIRIE :****En 2016 les voies communales suivantes ont été goudronnées :**

La VC 125 du Pasquet y compris la partie en calcaire entre le Pasquet et les Allées

La VC 111 du Pic avec la mise en place d'un caniveau en raison de la forte pente

La VC 1 en face du hangar communal (Travaux financés par CITRAM)

Le parking handicapé au cimetière (offert par la SCOTPA)

Elargissement d'un gué à Champêtemier pour permettre le passage des engins agricoles.

L'ensemble des travaux s'élève à : 24610 €

**Travaux prévu en 2017 ; Le goudronnage des voies suivantes :**

La VC1 aux Rives en direction de Servolle (chiffrage 2016 : 3584,40 €)

La VC1 entre la Ferrière et le Rapt

La VC 103 au niveau de la Rérie (chiffrage 2016 : 5230,75 €)

La VC 107 au Rapt (chiffrage 2016 : 2849,47 €)

La VC 109 entre le Maine Blanc et le Maine Roy (1 tronçon)

La VC 106 entre L'Argilier et Genvrome

**EFFACEMENT DES RESEAUX**

***Nous avons signé avec le SDEG 16 une convention pour réaliser les travaux d'effacement des réseaux électriques dans le bourg de Pillac,***

Le SDEG finance l'intégralité des travaux estimés à 135700 € TTC

Pour bénéficier de ce programme, il est nécessaire d'effectuer en même temps l'effacement de réseaux de communication électronique (génie civil).

Le Département subventionne les travaux de génie civil des réseaux de communication électronique (35% du montant HT)

La Commune, par délibération a transféré au SDEG 16 la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de communication électronique

En conséquence le SDEG 16 finance à hauteur de 35% du montant HT des travaux de génie civil.

Contribution de la commune : 21825, 42 €

Prestations réalisées par l'opérateur de réseaux (câblage, raccordements)

Contribution de la commune : 4245,12 €

Contribution totale de la commune : 26070,54 €

## ECLAIRAGE PUBLIC

Après avoir effacé les réseaux, nous signons à nouveau une convention avec le SDEG pour installer un nouvel éclairage public, mais dans le cadre des économies d'énergie et du développement durable avec résorption des lampes à vapeur de mercure

La commune doit verser au SDEG 16 un fonds de concours à hauteur de :  
7898,57 €

## FENETRES DE LA SALLE DES FETES

Nous avons depuis 2015 plusieurs devis pour remplacer les fenêtres de la salle des fêtes, à simple vitrage, qui datent de 1957 par des fenêtres PVC à double vitrage, la moyenne des devis est de ≈ 10000 €

Pour financer ces fenêtres nous attendons un remboursement des frais de chauffage de la partie scolaire de nos bâtiments publics par la CDC. Depuis que la CdC d'Aubeterre a pris la compétence scolaire en 2008 notre commune chauffe à titre gracieux l'école et le restaurant scolaire.

Nous avons signé en 2016 une nouvelle convention avec la CDC Tude et Dronne pour établir la répartition des frais de chauffage entre les locaux scolaires et les locaux communaux; nous attendons le remboursement des frais à charge de la CDC



## FLEURISSEMENT

### **Maison ancienne de caractère :**

Simone et Jean Pierre TERRACOL, Chez Nonet  
Rose-Marie et Jeannick EHREMAN, Le Maine la Terre

### **Parc :**

Claudine et Gérard GALLURET, La Poterie  
Nadine TARDIF, Le Bernou  
Brigitte et Philippe BRUNET, Au Rapt

### **Catégorie cour de ferme :**

Myriam et Alain ROY, Chez James  
Mauricette et Bernard AUDOIN, Chez Méry

### **Maison avec jardin :**

Solange et François BOIDRON, La Poterie  
Eliane et Bernard GALLURET, La Poterie

**Cour sur la voie publique :** Nicole MOINEAU, Les Martres

## COMITE DES FETES

Depuis leur prise de fonction nous devons féliciter tous les membres du comité des fêtes pour leur dynamisme et la réussite de toutes leurs entreprises

En Juin 2016, la Frairie a eu une affluence record avec dans l'ordre :

### **Le samedi**

-Une marche de 8 km dans notre campagne pillacoise avec un ravitaillement à mi parcours, suivie d'un succulent repas (Poulet basquaise)

- Des jeux pour les enfants : 2 structures gonflables, des ballades à poneys, représentation des majorettes

- En soirée le marché fermier avec une animation du tonnerre par La Banda du Béarn, l'enchantement de nos enfants avec la retraite aux flambeaux suivi des majorettes jusqu'au tir du feu d'artifice !

### **Le dimanche**

-Le casse croûte du matin bat lui aussi des records d'affluence ; là, il faut remercier la Société de Chasse, l'ensemble des chasseurs et le président qui prépare de la viande de chevreuil et de sanglier délicieusement marinée, il faut remercier aussi les anciens conseillers qui répondent présent pour assurer les grillades.

Les portions de gibier sont suivies par l'entrecôte qui constitue toujours le plat de résistance

Nos amis anglais amenés par Richard viennent exposer leurs magnifiques voitures anciennes (cette année nous avons assisté à une concentration de Panthers, voitures de sport décapotables malgré le temps incertain) et tous les conducteurs et leurs accompagnants ont participés au casse croûte

-L'après-midi un concours de boules a réuni de nombreux participants

Au mois d'Aout le traditionnel pique nique s'est déroulé dans le magnifique parc de madame Tardif au Bernou

Au mois d'Octobre le Théâtre du Lac est venu présenter la pièce : « Panique à l'hôtel » qui a réjoui de nombreux spectateurs.

Nous avons eu droit à un entracte gourmand avec boissons chaudes et froides et gâteaux

Au mois de Novembre un concert de Rock réunissant quatre groupes de musiciens et chanteurs originaires de chez nous a réuni beaucoup de fans.

Une organisation sans faille a permit de réussir cette soirée ; bravo à tous les membres du comité





**Les festivités à venir :****Le week-end du 10 et 11 juin, frairie de Pillac avec :**

Samedi 9h : randonnée pédestre 6 et 8 km et repas poulet basquaise à l'arrivée (12€)  
Activités gratuites toute l'après midi avec structures gonflables, baby Foot géant,  
balades à poneys (16h-18h)  
À partir de 18h spectacle de majorette et marché de producteurs animé par une Banda  
du Béarn !  
23h retraite au flambeau et feu d'artifice

Dimanche 9h : casse croûte charentais (12€)

**La première semaine du mois d'août**, nous organisons un pique-nique chez  
l'habitant, le vin l'apéritif et le pain sont offerts.

**Au mois d'octobre** nous organisons comme tous les ans une représentation de  
théâtre à la salle des fêtes.

Cette année nous prévoyons une soirée spéciale hypnose avec la venue de Hervé  
Barbereau **le 24 novembre** (sous réserve de disponibilités)

***Afin de d'organiser et de préparer au mieux nos événements nous sollicitons  
tous les bénévoles volontaires pour nous aider.***

***Ainsi tous les motivés sont invités à notre prochaine :***

**Assemblée générale le vendredi 21 avril à 20H30.**

**Bonne saison estivale à tous.**

**Le bureau du comité des fêtes.**

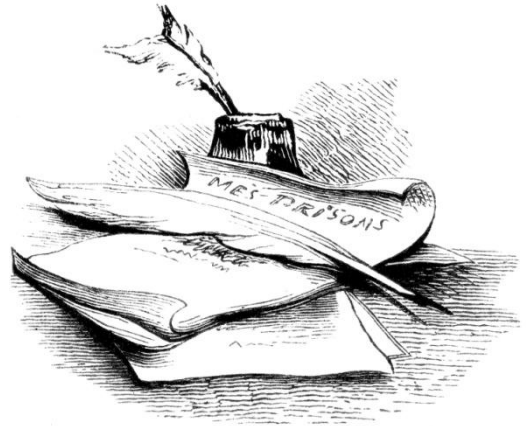


## UN PEU D'HISTOIRE ...

Tous les documents sur le passé de Pillac nous sont aimablement communiqués par Eric PETIT de Bors de Montmoreau

### Notre commune a eu ses inventeurs :

Le 24 Janvier 1842, un brevet d'invention, de 10 ans, est délivré à Monsieur PRAT Fils, à Pillac, canton d'Aubeterre (Charente) pour un semoir dit « Semoir Prat »



Le 15 Janvier 1864, sous le n° 611, un brevet d'invention de quinze ans est délivré au sieur Lucien PAIREMAURE, fabricant de tuiles au Maine Blanc de Pillac, pour une tuile plate avec nervures et double recouvrement

### Une prime d'honneur :

Une médaille d'or, donnée par Son Exe. M le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publique à l'agriculteur dont l'exploitation, comparée aux autres domaines ruraux, sera la mieux dirigée, et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes en exemple.

La commission, en Août 1867, a décerné cette récompense à M. MORILLERE, maire de la commune de Pillac pour son domaine de la Rérie

### Le métier de maire comporte quelques dangers :

Le mercredi 13 Octobre dernier (en 1880), le sieur Jean- Baptiste LAVERGNE, maire de Pillac, était allé passer la soirée chez son beau-frère, dont l'habitation est située à peu de distance de la sienne. Vers dix heures et-demie, voulant rentrer chez lui, il prit à travers un pré un petit sentier qui conduit à son domicile ; mais à peine avait-il fait quelques pas, il entendit derrière une haie un bruit semblable à celui de deux chiens de fusil qu'on armerait.

Il tourna la tête et fut frappé en même temps d'un coup de feu au côté gauche, il eut cependant la force de courir jusqu'à la maison de son beau-frère en s'écriant « Un coup de fusil en pleine poitrine ! » et s'affaissa au pied de l'escalier.

Il avait été atteint par trente-trois grains de plomb qui avaient criblé le côté gauche de la poitrine. Huit d'entre eux avaient atteint la région du cœur, mais grâce à l'obliquité du coup et à l'épaisseur des vêtements, aucun n'avait pénétré profondément.

Les soupçons de la victime se portèrent immédiatement sur un nommé CONNOR qui trois jours auparavant, lui avait volé un chien de chasse et qu'il n'avait pas dénoncé, cédant aux supplications de sa femme, à condition que cet animal lui soit

restitué. Ce même individu, quelques mois auparavant, s'était vu refuser par l'administration une place de garde-champêtre ou de cantonnier qu'il demandait.

CONNOR, mis en état d'arrestation, se renferma d'abord dans des dénégations absolues. Mais, l'information ayant relevé contre lui les déclarations de sa femme, contredisant un prétendu alibi qui consistait à affirmer qu'il était resté chez lui le soir de l'événement, les empreintes de ses chaussures récemment souillées de boue, les bourres de son fusil, et la nature du plomb extrait des blessures, il se décida à entrer dans la voie des aveux et reconnut qu'il avait seul commis le crime. Il reconnut qu'il avait seul commis le crime après avoir attendu le sieur LAVERGNE derrière la haie pendant une demi-heure, et indiqua comme mobile de son attentat le dépit qu'il avait éprouvé en voyant le vol du chien découvert et son ressentiment contre le maire qui l'avait empêché d'obtenir les fonctions qu'il sollicitait.

Après ces déclarations, l'accusé essaya de faire croire qu'il avait simplement voulu, suivant son expression « faire du mal au sieur LAVERGNE ». Mais tout démontre qu'il avait bien réellement l'intention de lui donner la mort.

CONNOR vient de passer devant la cour d'assise de la Charente. Il a été condamné à dix ans de travaux forcés.

## Des problèmes à la municipalité de Pillac ?

*Le Président de la République Française ;*

*Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre de l'intérieur,  
Vu l'article 43 de la loi du 5 avril 1884*

*Le conseil des ministres entendu :*

*Considérant que toutes les tentatives effectuées en vue de  
reconstituer la municipalité de la commune de Pillac (Charente) son  
demeurées infructueuses ;*

*Considérant que cet état de choses en se prolongeant serait de nature  
à compromettre gravement les intérêts communaux,*

*Décède :*

*Art. 1<sup>er</sup>. Le conseil municipal de la commune de Pillac (Charente) est  
dissous.*

*Art. 2. Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur est chargé de  
l'exécution du présent décret*

*Fait à Paris, le 13 Janvier 1912.*

*A. FALLIERES*

*Par le Président de la République :*

*Le président du Conseil, Ministre de l'intérieur*

*J. CAILLAUX*